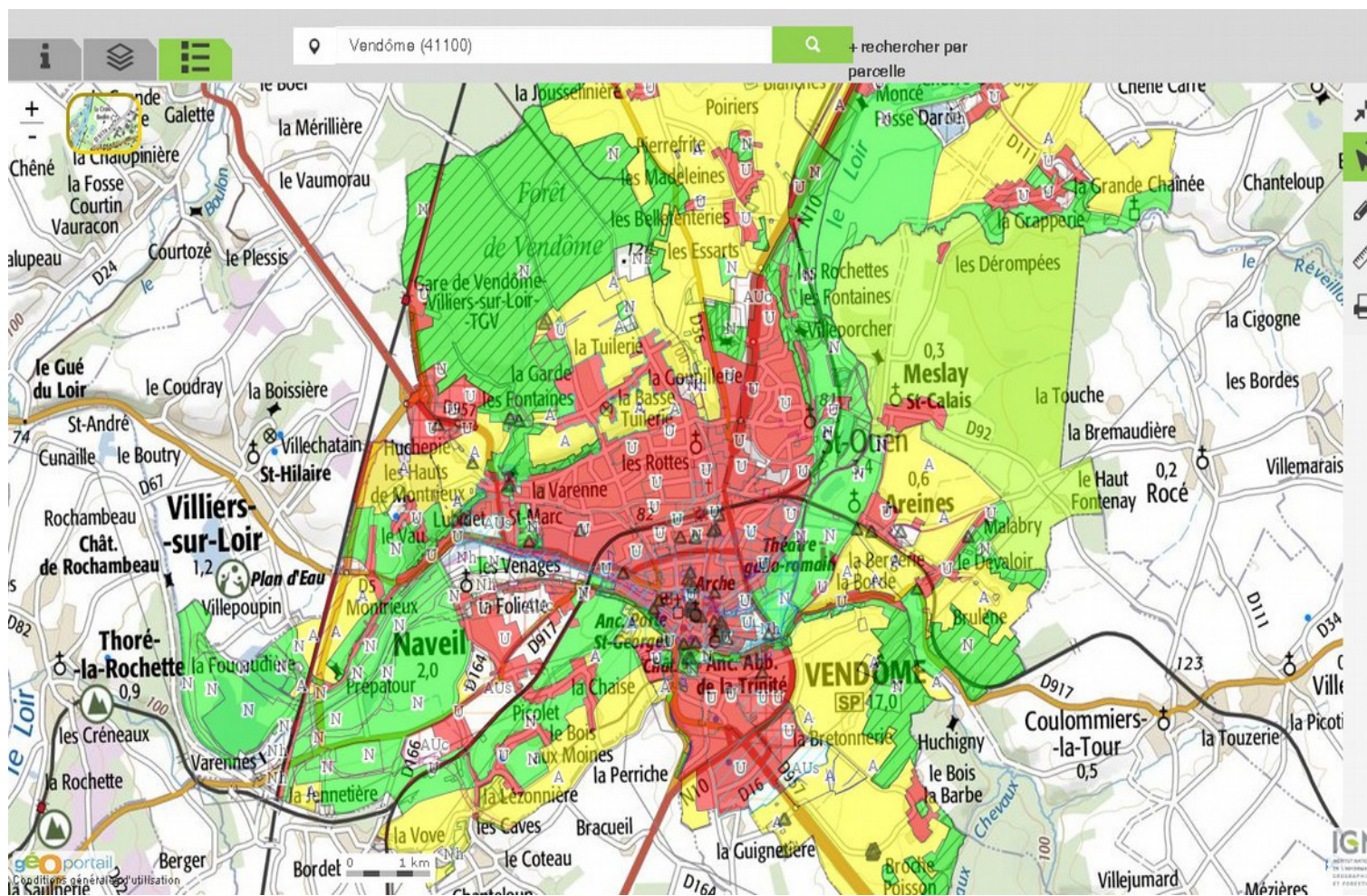


GT Urbanisme GEOPAL - N°2

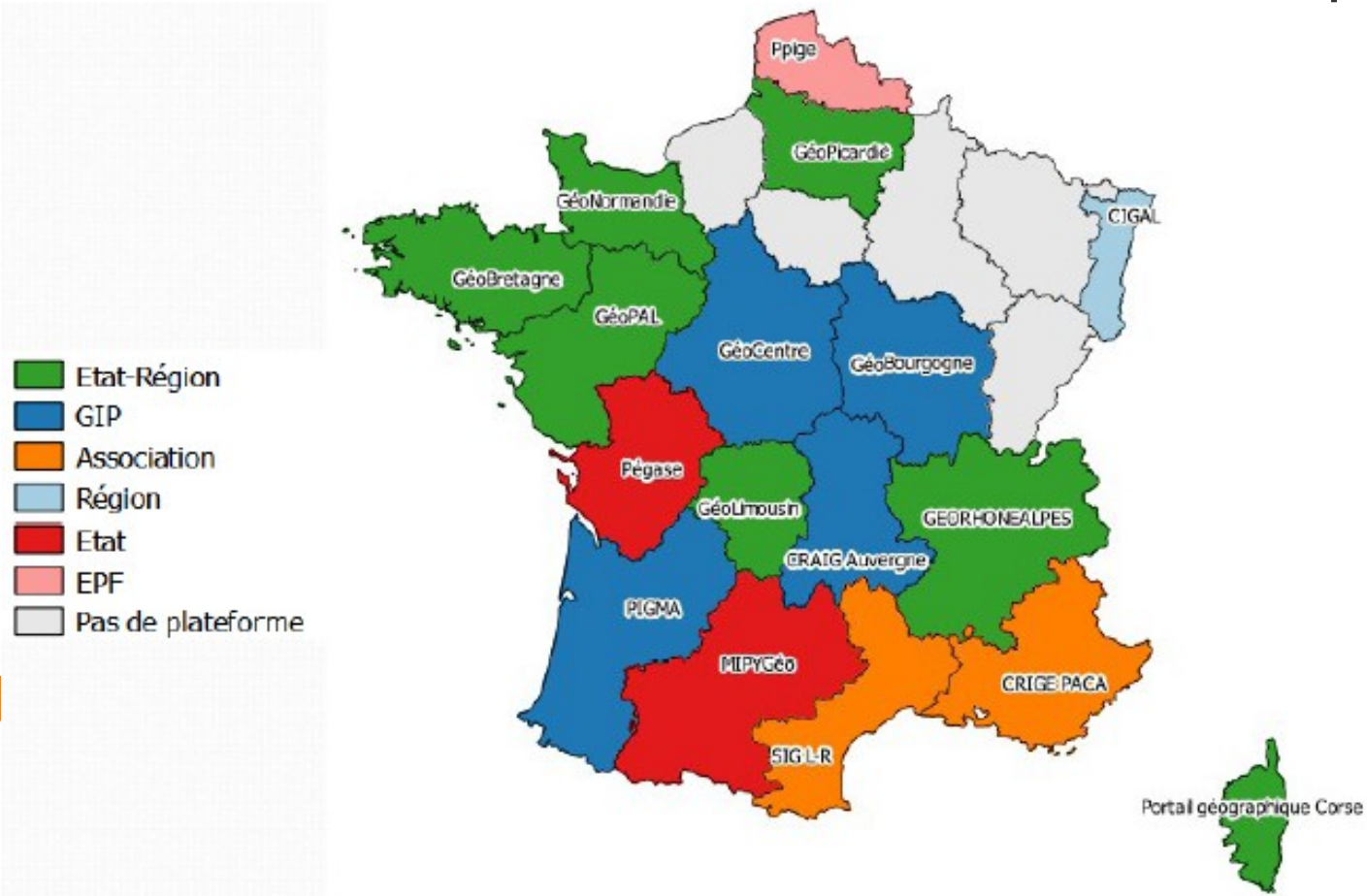


GT Urbanisme GEOPAL - N°2

- Présentations - Tour de table – Validation CR GTUG précédent...
- Retour sur l'enquête « *Plateformes régionales et urbanisme* »
- Avancement du projet GPU
- Projet d'instructions aux DDT
- Enquête auprès des DDT sur l'état de la numérisation DU & SUP
- Communication : plaquette distribuée au Salon des Maires
- Atlas régional de suivi de la numérisation des DU

Enquête IDG régionales et urbanisme

- Initiative du réseau AITF- SIG Topographie
- Identifier comment l'urbanisme est abordé au niveau des IDGR
- Date : octobre/novembre 2014
- Cibles : animateurs des IDGR constituées en France métropolitaine



Géoportail de l'urbanisme



Géoportail de l'Urbanisme

MINISTÈRE
DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ

IGN
INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

Comment ça marche ? Cartographie Recherche

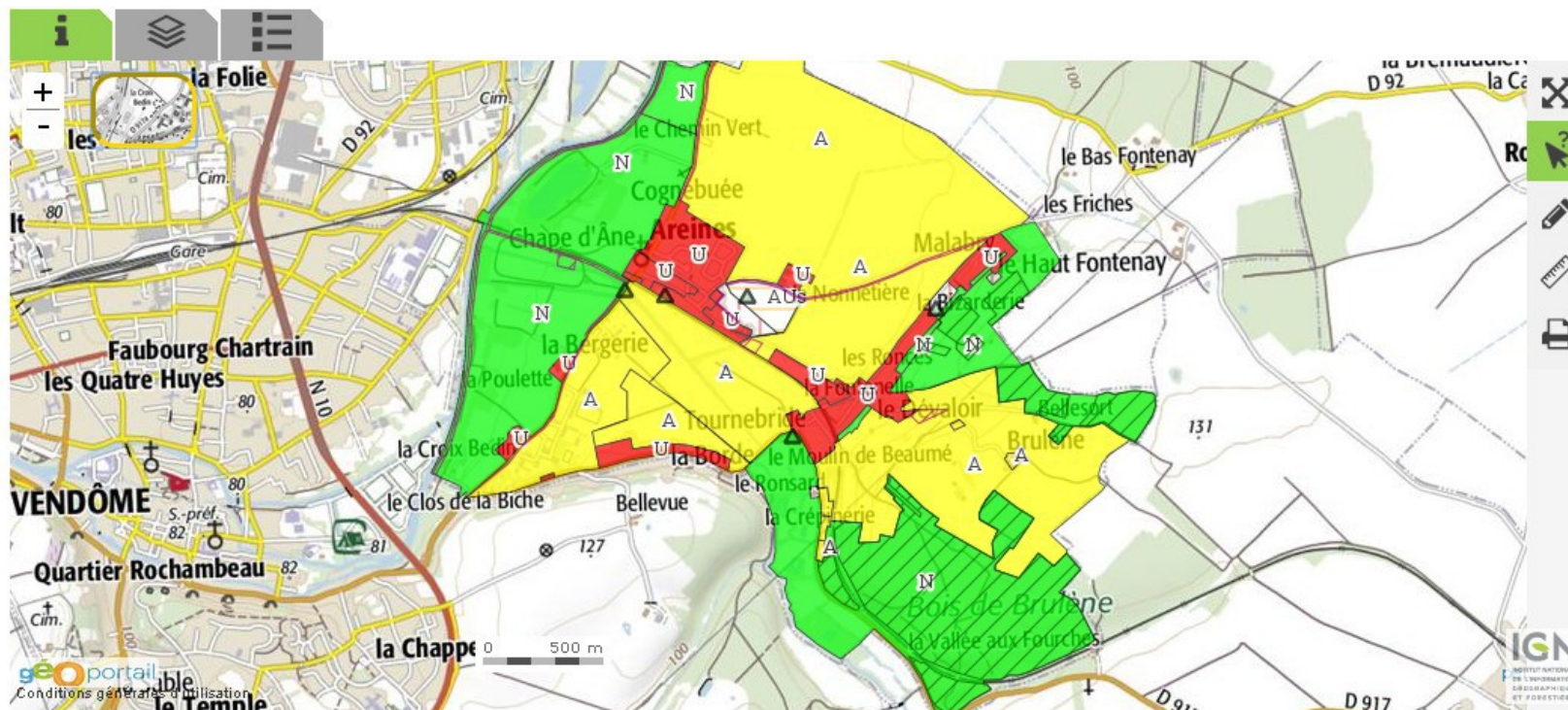
autorite_competente

Accueil > Cartographie

Vendôme (41100)



+ rechercher par
parcelle



- www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

GPU : Les enjeux

- Le Géoportail de l'urbanisme (GPU) offrira l'accès aux règles de planification urbaine de l'ensemble du territoire français :

Un accès centralisé, permanent, rapide et aisé

Aux informations urbanistiques	Sous une forme dématérialisée	Pour l'ensemble du territoire français
<ul style="list-style-type: none">• Documents d'urbanisme : PLU, PLUi, POS, CC, SCoT, PSMV• Servitudes d'Utilité Publique	<ul style="list-style-type: none">• Informations géographiques et pièces écrites• Standardisée CNIG• Directement exploitable	<ul style="list-style-type: none">• A échéance 2020, l'ensemble des infos d'urbanisme accessibles dans le GPU

GPU : Les enjeux

Contribuer à la démocratisation et à l'égalité des territoires par l'accès à l'information

Transposer la directive européenne INSPIRE

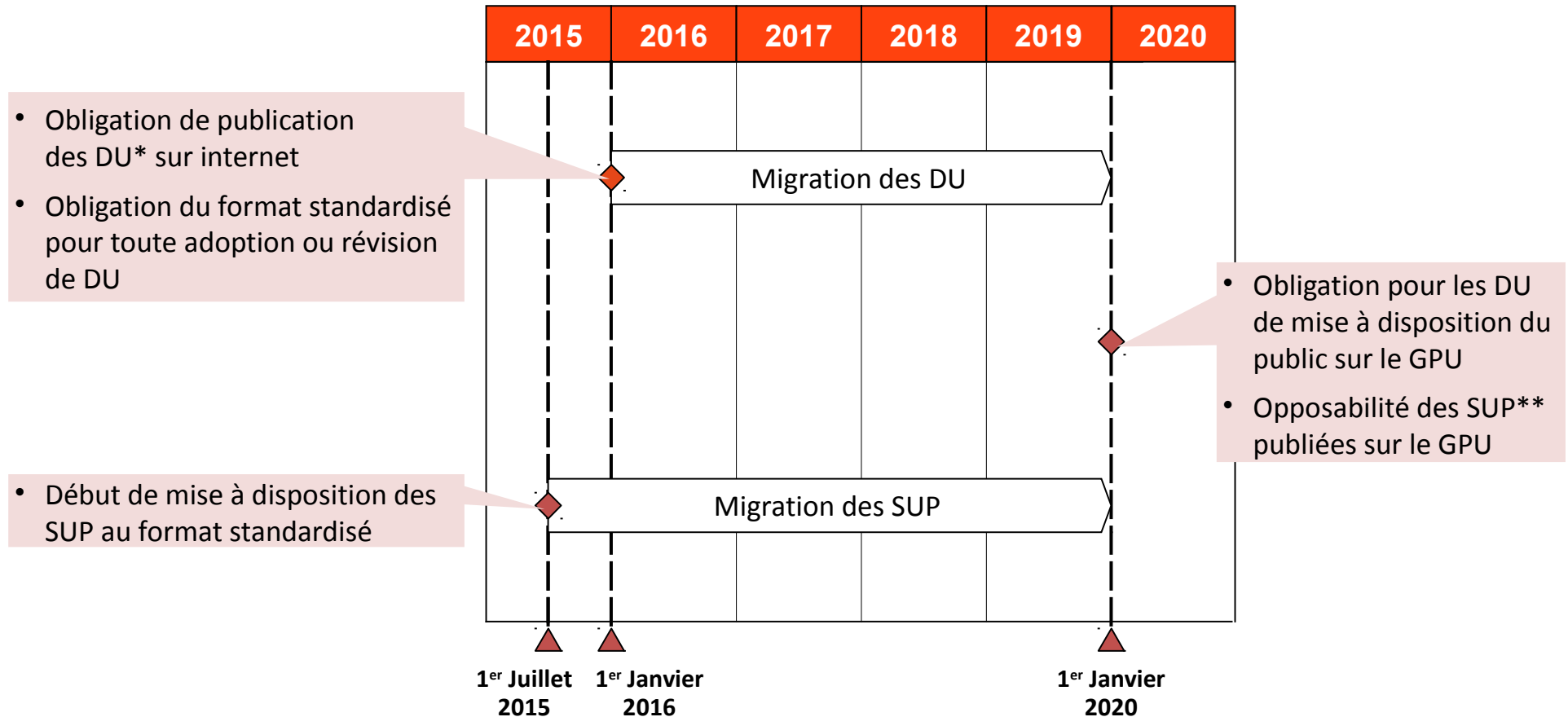
- La directive INSPIRE vise à favoriser la protection de l'environnement
- Elle prévoit la mise en place d'une infrastructure européenne de publication et partage de l'information géographique

Faciliter l'action des acteurs de l'urbanisme

- Effets attendus :
 - Accélération des projets de construction
 - réduction des coûts de mise à disposition de l'information urbanistique
- Effets induits pour les SUP :
 - Simplification réglementaire
 - Standardisation des pratiques

Ordonnance

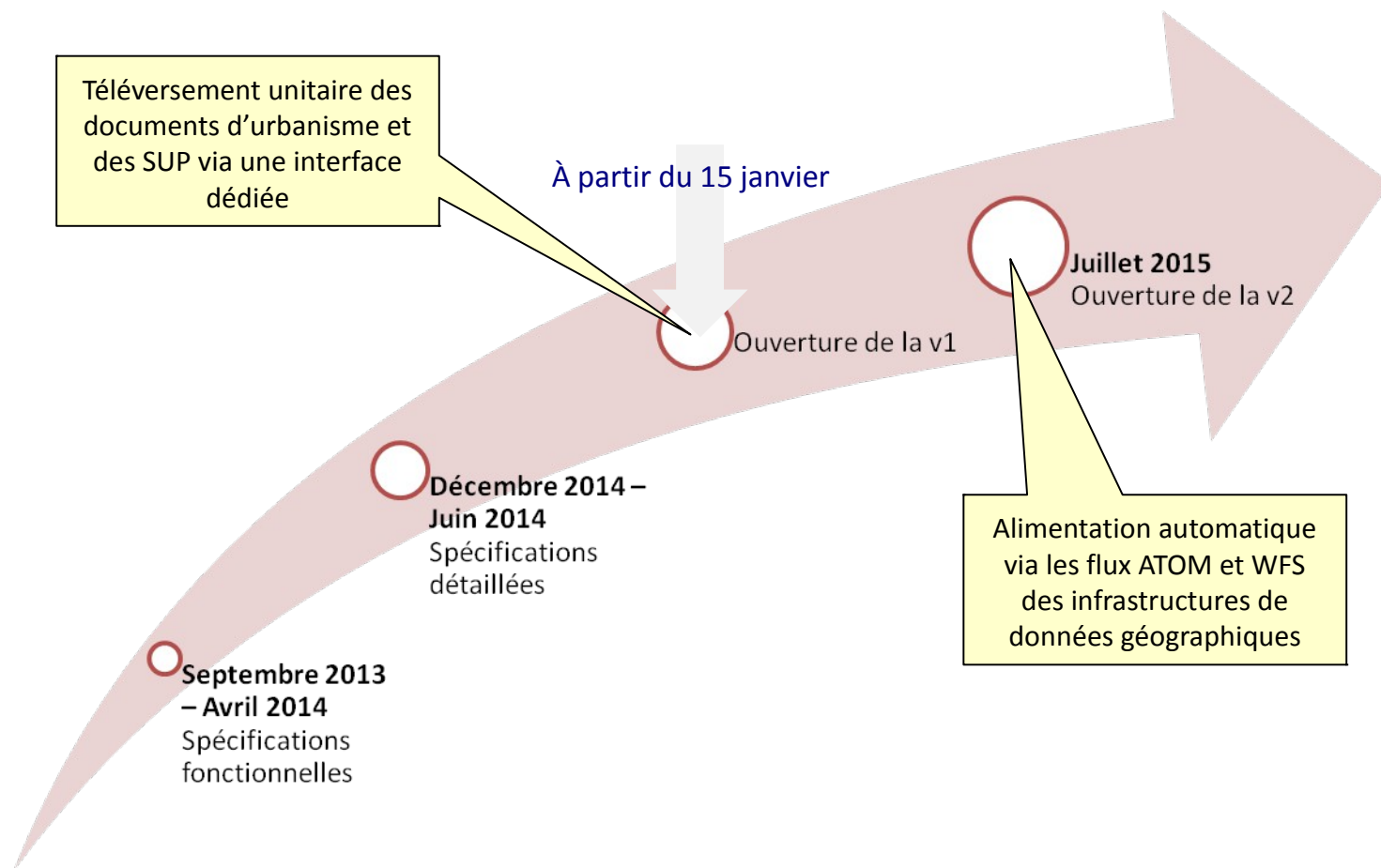
- L'Ordonnance du 20 décembre 2013 relative à l'amélioration des conditions d'accès aux DU et aux SUP fixe 3 échéances dans la mise en œuvre du GPU



Avancement du projet GPU

- Depuis la précédente réunion : Comité Partenarial, COPIL
- Prérequis pour l'ouverture :
 - Dépôt du nom de domaine
 - Vérification d'aptitude
 - Déclaration CNIL
 - Mentions légales et conditions générales d'utilisation
 - Charte graphique, navigation, ergonomie
 - Homologation RGS
- Ouverture technique : entre le 15 et le 31 janvier
- Démarrage de l'opération pilote en 2015
 - Vérifier le bon fonctionnement du GPU
 - Tester la conversion/transmission des données numérisées en stock dans DDT
 - Tester le processus de gestion des comptes utilisateurs
 - Suivre le chargement unitaire des documents d'urbanisme
 - Tester le processus de validation des SUP et leur chargement
 - Tester le dispositif de déploiement

Calendrier prévisionnel du GPU



Projet d'instruction aux DDT

- Actuellement pour avis, concertation
- rappel du calendrier du GPU
- rôle des SD des MEDDE / MLETR / MAAF dans l'accompagnement des communes et EPCI auteurs de documents d'urbanisme
- rôle des services déconcentrés dans l'alimentation en SUP
 - première liste indicative des SUP dont la numérisation et l'alimentation sera assurée par les SD en tant que gestionnaires
 - deuxième liste indicative des SUP qui ne relèveront pas des SD du ministère (SUP Défense, Culture, Santé, Aéronautique..)
- principes d'articulation du GPU avec les IDG régionales / départementales / ministérielles

Identification des SUP prioritaires

- SUP relevant des services déconcentrés des MEDDE/MLETR/MAAF :
 - **A2** - Servitude de passage des conduites souterraines d'irrigation
 - **A3** - Servitude de passage attachées aux canaux d'irrigation et émissaires d'assainissement
 - **A4** - Servitude de passage dans le lit ou sur les berges de cours d'eau non domaniaux
 - ~~A5 - Servitude relative aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement~~
 - **A7** - Servitude relative aux forêts dites de protection
 - **A8** - Servitude relative à la protection des bois, forêts et dunes
 - **A9** - Zone agricole protégée
 - **AC2** - Servitude relative aux sites inscrits et classés
 - **AC3** - Réserve naturelle et périmètre de protection autour des réserves naturelles
 - **EL9** - Servitude de passage sur le littoral
 - **EL10** - Cœur de parc national
 - **PM1** – PPRN prévisibles et PPRM
 - **PM2** - Relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité
 - **PM3** - Plan de prévention des risques technologiques
 - **PM4** - Servitude relative aux zones de rétention d'eau et dites stratégiques pour la gestion de l'eau
- SUP relevant d'autres Ministères
 - **AC1, AC4** : exploitation de l'Atlas des patrimoines du Ministère de la Culture
 - **AR1 à AR6** : servitudes produites directement par le Ministère de la Défense
 - **AS1** : servitudes de captages d'eau gérées par le Ministère de la Santé
- SUP dont l'alimentation sera centralisée
 - **PT1, PT2** : Servitudes de radiofréquence
 - **T4, T5, T6** : Servitudes relatives à l'aviation civile dont l'alimentation sera centralisée par la DGAC

Enquête sur la dématérialisation des DU

- Enquête fin 2014 sur la dématérialisation des DU et SUP auprès des DREAL et DDT
- Objectifs :
 - Établir l'état des lieux des stocks de données existants
 - Évaluer le stock réversible aux collectivités et gestionnaires de SUP
 - Adapter les instructions aux services déconcentrés
 - Etc.
- Évaluation quantitative et qualitative
- Dans la continuité des enquêtes PAN-ADS 2009 et 2012...
- DU numérisés :

2009	45 %
2012	55 %
2015	?? %

Enquête dématérialisation DU

- Enquête par département. Consolidation PDL :

		PLU/POS	CC
Nombre total de DU dans la région Pays de la Loire		1 081	162
Nombre total de DU numérisés 89 %		962	148
1- Structure de données	Nombre de DU numérisés suivant la structure COVADIS V2.0	139	0
	Nombre de DU numérisés suivant la structure CNIG V2013 ou 2014 82 %	789	118
	Nombre de DU numérisés suivant une autre structure de données	34	30
2- Format de pièces écrites sources	Nombre de DU numérisés dont les pièces écrites sont issues d'un fichier texte éditable	206	5
	Nombre de DU numérisés dont les pièces écrites ont été numérisées à partir de versions papier	697	143
	Nombre de DU dont les pièces n'ont pas été numérisées	59	0
3- Complétude des versions numérisées	Nombre de DU considérés complets tant pour les couches géographiques (hors couche habillage) que les pièces écrites 72 %	692	111
	Nombre de DU considérés incomplets pour les couches géographiques (hors couche habillage) ou les pièces écrites	270	37
4- Validité de la version numérisée	Nombre de DU dont la version numérisée est conforme à la version opposable 96 %	919	148
	Nombre de DU dont la version numérisée n'est plus conforme à la version opposable	36	0
5- Auteur de la numérisation	Nombre de DU dont la numérisation a été réalisée par les collectivités locales	266	4
	Nombre de DU dont la numérisation a été réalisée par la DDT	416	78
6- Référentiel Parcellaire	Nombre de DU numérisés sur fond BD parcellaire	0	0
	Nombre de DU numérisés sur fond PCI vecteur	962	148

Plaquette distribuée au Salon des Maires



Un atout au service des collectivités

Efficace, économique, démocratique... la numérisation des documents d'urbanisme est un atout pour les citoyens et les acteurs publics. La numérisation c'est :

- plus de démocratie locale : en numérisant, il est désormais possible de diffuser sur Internet les informations sur les documents d'urbanisme et les règles d'urbanisme attachées à chaque parcelle, permettant à chacun de s'informer notamment sur les droits à construire. Finies les contraintes d'horaires d'ouverture, l'éloignement, etc.

- plus de d'efficacité avec un outil moderne : en numérisant, les services d'urbanisme et d'aménagement des collectivités locales vont travailler directement sur des documents dématérialisés, ce qui leur permettra de croiser les analyses et de faire des mises à jour facilement :

- plus d'économies : en numérisant, on permet aux élus, aux professionnels

et aux divers acteurs de l'aménagement du territoire d'accéder facilement et gratuitement à l'information sur les règles d'urbanisme.

NUMÉRISER,

c'est aussi respecter les dispositions de la directive européenne Inspire qui vise la mise à disposition d'informations géolocalisées auprès du citoyen sur les thématiques du développement durable (ex. : les plans locaux d'urbanisme).

LA NUMÉRISATION : UN LEVIER DE GAINS ÉCONOMIQUES

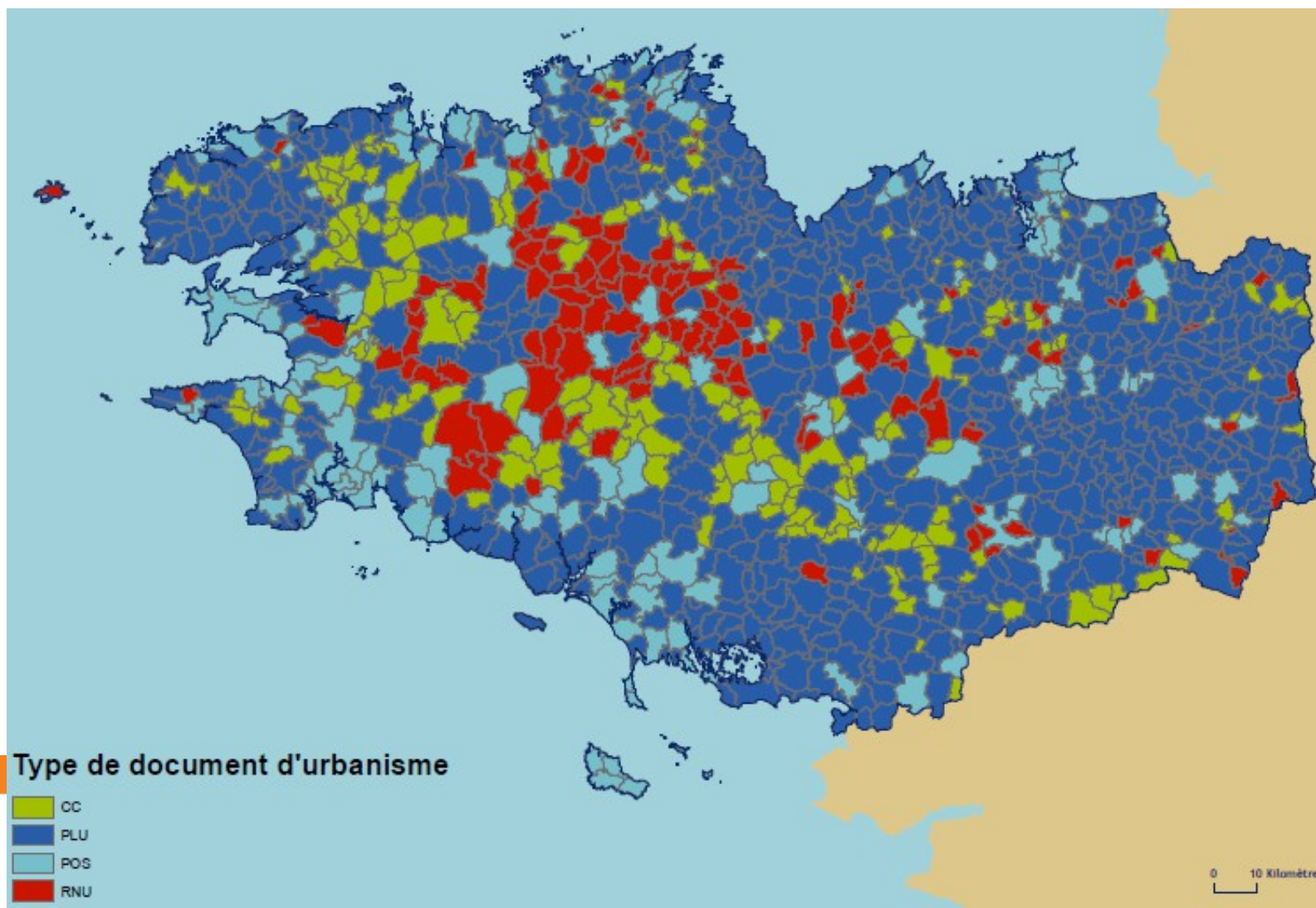
Les évolutions réglementaires permettent désormais la transmission des documents d'urbanisme aux autorités compétentes,

...



Atlas régional de suivi des DU

- Voir : pôle métier urbanisme Géobretagne
- Quelle organisation mettre en place en PdL ? Quel pilote ?



Merci de votre
attention